la république.

» Je m'estimerai heureux, si en remplissant les ordres du roi mon maître qui n'ont que cet objet, j'obtiens la confiance de votre gouvernement, et si je puis contribuer à bannir pour l'avenir tout nuage et tout mal-entendu entre deux nations que leur situation aussi bien que leurs intérêts politiques et commerciaux, doivent unir à perpétuité par les liens de la plus sincère amitié. Mes sentimens personnels et l'admiration que je professe pour les vertus du peuple américain, sont de nouveaux titres par lesquels je suis engagé à employer tout mon zèle au bonheur mutuel des deux nations; et si je suis aidé, comme j'espère que je le serai, par la sagesse et les dispositions amicales de Votre Excellence, je ne puis qu'entrevoir pour ma mission l'issue la plus heureuse. »

— Nous avons entendu dire et nous croyons, quoique les discussions n'aient point été rendues publiques, que le traité de commerce avec l'Angleterre a reçu, mardi, le consentement du sénat à la presque unanimité.

Washington, 24 novembre 1815.

DÉCLARATION.

Le soussigné, chargé d'affaires de S. M. B. près le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, a reçu l'ordre de S. A. R. le prince-régent, agissant au nom de S. M., d'exposer et de déclarer, pour l'échange des ratifications de la convention conclue à Londres, le 3 juillet 1815, à l'effet de régler les rapports de commerce et de navigation entre les deux contrées, qu'en conséquence des événemens qui ont eu lieu en Europe, postérieurement à la conclusion de cette convention, il a été trouvé convenable et arrêté, de concert avec les souverains alliés, que l'île de Sainte-Hélène serait la résidence future du général Napoléon Buonaparte, avec telles mesures qui seraient jugées être nécessaires pour qu'on fût parfaitement assuré de sa personne; et il a été résolu, à cet effet, que tous navires et bâtimens quelconques, anglais ou autres, à l'exception seulement de ceux appartenant à la compagnie des Indes orientales, seraient exclus de toute communication avec cette île, et ne pourraient s'en approcher. En conséquence, il est devenu impossible de conserver la clause de l'art. 3 du traité qui a rapport à la liberté de mouiller à l'île Sainte-Hélène, pour y renouveler ses provisions. Ainsi, la ratification dudit traité sera échangée, sous la déclaration explicite et l'entente qu'il ne sera point permis aux bâtimens des Etats-Unis de toucher ladite île, ou d'avoir avec elle aucune communication quelconque, tant que cette île continuera d'être le séjour de Napoléon Buonaparte. *Signé*, ANTOINE-JEAN BAKER.

# INTÉRIEUR.

## *Toulon, le 7 janvier.*

La fête des Rois a été célébrée à Toulon avec un enthousiasme difficile à exprimer. Dès la pointe du jour, le drapeau blanc flottait à toutes les fenêtres, et annonçait la joie des habitans et leur attachement au Roi et à l'auguste famille des Bourbons. Cette journée, chère à tous les bons français, avait été choisie pour la bénédiction de drapeaux, que les dames ont offerts à la garde nationale. Cette cérémonie majestueuse a eu lieu sur la place du Champ-de-Bataille, ornée de inviolable. L'artillerie salua les drapeaux de trente coups de canon, et les cohortes défilèrent au milieu du peuple, qui était ivre de joie et qui ne cessait par ses acclamations de démontrer son attachement au Roi.

Le cortège se rendit à l'église majeure pour assister à la célébration de la messe. La garde nationale se réunit ensuite dans divers banquets, où régna la gaîté la plus franche, et où l'on porta des toasts au Roi, à MONSIEUR, colonel-général de la garde nationale, à la famille royale, à Mme la marquise de Rivière, aux dames de Toulon, et enfin aux braves qui, à la première nouvelle de l'apparition de l'usurpateur sur le sol français, coururent se ranger sous les drapeaux du héros du midi.

Le soir, les habitans se rendirent au spectacle, où l'on joua une pièce allégorique, *la Fête de Famille*. Tout concourait à rendre cette journée majestueuse et riante, le Ciel était sans nuages, un soleil radieux vint éclairer cette fête vraiment nationale, dont le souvenir ne s'effacera jamais de l'esprit de ceux qui en ont été témoins. Elle représentait l'image de ces fêtes antiques que nos pères célébraient en l'honneur de Dieu, du Roi et des dames. Les dames offraient aux citoyens armés pour le Roi, un gage d'honneur et de loyauté, la religion intervenait dans cette auguste cérémonie, et les gardes nationaux prenaient Dieu à témoin de leur serment, et juraient de défendre jusqu'à la mort le drapeau sans tache qu'ils recevaient.

## *Nismes, le 17 janvier.*

Les offrandes patriotiques se multiplient tous les jours. Tous les corps, toutes les autorités rivalisent de zèle dans le desir de manifester leur amour envers notre bon Roi, et leur dévouement à l'Etat. Le département du Gard n'est pas étranger aux sacrifices que les circonstances nous imposent. Déjà plusieurs fonctionnaires publics se sont distingués par les offres généreuses qu'ils ont faites. Les particuliers même les moins fortunés s'empressent de prouver en cette occasion combien dans cette contrée on est dévoué à la plus juste des causes.

## *Rouen, le 23 janvier.*

Il a été procédé hier, à la garde montante, au brûlement des signes et emblêmes rappelant les différens gouvernemens révolutionnaires. Une foule considérable entourait le feu, et faisait retentir l'air des cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* Après le feu, des danses se sont formées autour des débris. L'enthousiasme du peuple, en ce moment, est une preuve sans réplique de l'excellent esprit dont il est animé.

---

## *Paris, le 24 janvier.*

Parmi les divers services funèbres célébrés dans cette capitale, le 20 janvier, celui qui a eu lieu dans l'église des Invalides a présenté un degré d'intérêt particulier. On ne saurait peindre sous des traits trop attendrissans la ferveur et le pieux recueillement avec lesquels ces vieux guerriers ont assisté à cette solennité, et l'émotion profonde qu'ils ont manifestée à la lecture du testament d'un monarque dont un grand nombre d'entr'eux avaient honorablement défendu les drapeaux. Tous ceux de ces braves soldats qui logent en ville s'étaient empressés de se rendre à l'hôtel pour assister à cette touchante cérémonie.

— L'inspection gé
des armées, compos
primée, et remplacé
formé par MM. Caste

— Nous avons an
quête faite le jour
la Roche-Jaquelin,
venons d'apprendre
à 16,000, et que j
presse de porter son
notaire, rue du P
n° 7, chargé de ce

— M. l'abbé Richa
le Roi.

— On fait en ce m
dissemens de Paris,
veur des indigens.
rang qu'elles occup
qualités qui les di
de remplir l'honora
les malheureux da
Dans la onzième l
nardière, épouse
arrondissement; M
remplissent ce sain
et un zèle dignes d

— Un particulie
nyme, mais que
la rue de la Harpe
devant le maire de
et lui a remis 100
pour les besoins d
répéterait cette of
long-tems que le t
secours extraordina
ajouté, j'avais fait
nel de notre bon R
m'être profitable,
Buonaparte et les
me faisaient perdre
reux retour de S.
les avantages que
qu'elle ait sa part
donner trop de pu

---

*Association patern
royal et militair
militaire, institu
sous la protectio
prince de Conde*

Le service solen
pour le repos de
des autres illustre
aura lieu le sam
l'octave, à onze h
de Saint-Roch.

MM. les grands
pairs, MM. les d
honoraires de l'a
de tous les corps
trouver à cette au
soit en uniforme.

Les dames ne s
deuil, et trouver
l'enceinte.

L'office sera c
chevalier de Sai
ancien ambassad
assisté par des ec
Louis. On prie c
vouloir bien se f
Saint-Roch.

Moniteur
Jeudi 25 janvier 1816